

**PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 15 MAI 2009 à 20 heures**

Date de Convocation : 7 mai 2009	Nombre de Membres en exercice : 15
Date d’Affichage : 7 mai 2009	Nombre de présents : 13
	Nombre de votants : 15

L’an deux mil neuf, le vendredi 15 mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie de Barisis-Aux-Bois, sous la présidence de Monsieur François BOBO, Maire.

Etaient présents : MM. François BOBO, Jean FLAMANT, Guy PERNAUT, Mme Anne PERDU, MM. Bernard CORDELETTE, Maurice BOITELLE, Emmanuel FONTAINE, Mme Marie-Jeanne BAILLEUX, M. Yann MARTIN, Mmes Suzanne GERNON, Françoise ARMANI, M. Avelino GOMES, Mme Carine KOWALSKI, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : M. Didier LEMÉE par M. Jean FLAMANT
M. Christophe GOSSEAU par M. Guy PERNAUT

Il est procédé à l’élection de secrétaire de séance pris au sein du Conseil ; Mme Anne PERDU, à l’unanimité, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu’elle a acceptées.

ORDRE du JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 3 avril 2009.
- 2) Tours de gardes Elections Européennes.
- 3) Renouvellement Contrat Avenir.
- 4) Tarifs et durée des concessions cimetièrè.
- 5) Point sur les projets de travaux.
- 6) Travaux de voirie rue du Bloc.
- 7) Questions diverses.

1/ APPROBATION du PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 3 avril 2009

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 avril 2009.

Mme BAILLEUX fait remarquer qu’il n’a pas été noté de réponse à la question posée en page 4 à la fin du point 7, à savoir si la Commune de Barisis-aux-Bois est tenue de disposer de logement social. Il convient donc de noter que la commune n’a aucune obligation de disposer d’un logement social (pas d’obligation pour les communes rurales de moins de 3 500 habitants). Aucune autre remarque n’étant faite, il est procédé à l’approbation du procès-verbal.

APPROUVÉ à l’UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

2/ TENUE du BUREAU de VOTE – ELECTIONS EUROPEENNES

Les élections européennes ont lieu le dimanche 7 juin prochain, de 8 h 00 à 18 h 00. Le bureau de vote sera tenu par les conseillers municipaux disponibles et volontaires, à savoir :

De 8 h à 10 h 30	De 10 h 30 à 13 h 00	De 13 h 00 à 15 h 30	De 15 h 30 à 18 h 00
Jean FLAMANT Maurice BOITELLE Avelino GOMES	Yann MARTIN M-Jeanne BAILLEUX Emmanuel FONTAINE	Suzanne GERNON Christophe GOSSEAU Didier LEMEE	Bernard CORDELETTE Anne PERDU François BOBO

+ 1 ou 2 table(s) maximum pour le dépouillement: 4 ou 8 personnes

3/ RENOUELEMENT CONTRAT AVENIR

Monsieur le Maire expose que le contrat AVENIR de Monsieur Henri-Jean FLAMENT établi dans un premier temps pour 6 mois arrive à échéance. Cependant, il informe, après concertation avec M. Jean FLAMANT chargé des employés communaux, qu'il n'est pas favorable à la poursuite du contrat de M. Henri-Jean FLAMENT. Bien que possédant des qualités indéniables pour cet emploi, M. Henri-Jean FLAMENT n'a pas fait démonstration de rigueur, régularité, travail et volonté suffisants (absences et arrêts de travail répétés).

L'embauche d'un quatrième employé devait permettre la mise en place d'équipes et ainsi faciliter l'organisation de travaux exigeant souvent 2 personnes, ce qui n'a pas forcément été le cas.

Mme PERDU évoque que le fait d'avoir ou pas un quatrième homme n'est pas le problème ; c'est avant tout un problème d'organisation, de planification du travail et d'investissement de la part des salariés déjà en place.

Monsieur le Maire souhaite effectivement mettre en place un planning des tâches, dans un premier temps à posteriori afin d'avoir un compte rendu du travail effectué puis dans un second temps un planning sur la semaine des tâches à accomplir avec délais précis ; ceci pourra leur donner plus d'autonomie et de responsabilités dans le travail à faire. Il est conscient d'un retour négatif de la part de la population.

Mme GERON pose la question de savoir si, avant d'embaucher des Contrats Avenir, les 2 titulaires en place donnent entière satisfaction et s'ils donnent le bon exemple aux employés en Contrat Avenir, embauchés pour les seconder ?

MM. FLAMANT et BOBO répondent tous deux par l'affirmative.

Mme ARMANI tient à préciser que les travaux réalisés ponctuellement par des bénévoles ont pour but d'apporter une prestation supplémentaire pour le bien de la commune et de ses habitants et en aucune façon pour « faire à la place » ou retirer du travail aux employés communaux.

Monsieur le Maire sollicite donc l'avis des conseillers quant au renouvellement du Contrat Avenir de M. Henri-Jean FLAMENT.

CONTRE le RENOUELEMENT à l'UNANIMITE

Monsieur BOBO poursuit en évoquant la possibilité de reprendre M. Pierre LEBRUN, qui avait déjà bénéficié d'un Contrat Avenir auprès de la Commune et ne peut plus en être bénéficiaire dans les mêmes conditions. Cependant, l'ANPE propose de solliciter une dérogation pour que M. LEBRUN puisse bénéficier d'un contrat V.A.E. (Validation des Acquis de l'Expérience) dans les conditions identiques au Contrat Avenir.

Monsieur le Maire va d'abord demander à M. LEBRUN s'il est intéressé. Dans l'affirmative, il devra solliciter l'accord de l'ANPE.

POUR l'embauche d'un 4^{ème} employé sous contrat : 14 voix

CONTRE : 1 voix

**Mme PERDU précise qu'elle vote CONTRE un quatrième contrat
et non contre M. LEBRUN**

4/ TARIFS et DUREE des CONCESSIONS CIMETIERE

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'arrondir le tarif des concessions de 45,80 € actuellement. C'est un tarif peu élevé comparé à d'autres cimetières. Il propose également que la durée de concession soit uniquement une durée de 30 ans (et non plus de 50) afin de pouvoir garder un contact plus rapproché avec les familles qui seront appelées à renouveler plus tôt les concessions. Ceci pour éviter à la Commune des procédures lourdes et coûteuses de levées de corps pour les sépultures qui ne sont plus entretenues.

Il rappelle par ailleurs que le relevé du plan du cimetière a été effectué à la demande de Madame GEAIS. Une vérification minutieuse des concessions et de l'état des sépultures sont actuellement effectués par des personnes bénévoles.

Cela va permettre de commencer la procédure de levée de corps. Pour les sépultures dangereuses, la Commune devra prendre des arrêtés de péril imminent afin de les mettre en sécurité.

→ Coût d'une concession = 50 euros sur une durée de 30 ans

APPROUVÉ à l'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

Dans le même temps, il convient de définir le coût et la durée de concession des cases du colombarium. Monsieur le Maire rappelle qu'il y a neuf cases disponibles ; il y a également la possibilité de disperser les cendres dans le jardin du souvenir qui sera aménagé et embelli après la rénovation des allées principales du cimetière.

Du fait, d'un coût relativement élevé de l'achat du colombarium, il est évoqué un prix de concession plus important pour les cases, sachant qu'il n'y a pas de frais de sépulture en sus.

→ Coût d'une alvéole = 150 euros sur une durée de 30 ans

APPROUVÉ à 14 voix, CONTRE 1 voix Mme Armani trouvant ce tarif trop élevé

5/ POINT SUR LES TRAVAUX

Ecole maternelle :

- Suite à une annonce parue dans l'Aisne Nouvelle, réception ou remise des devis en cours
- Début des travaux début juin
- Déménagement par la CCVA le 5 juillet

4^{ème} classe

- Livraison du pré-fabrique fin juin
- Voir Aisne Habitat, pour subvention sur le chauffage à économie d'énergie (classe de M. MASSET)

Cimetière

- Période des travaux : mi-juin à fin juillet
- Affichage à l'entrée du cimetière pour interdire l'accès aux tombes par zone pendant la durée des travaux
- Conscient du désagrément qui doit être cependant compris par tous ; la durée d'interdiction sera la plus courte possible

Urinoirs Rue du marais et Place de la Mairie

- Inutiles et plus en fonction
- Désagrément d'odeurs récurrent
- Selon possibilité : démontage complet ou partiel
- Place de la mairie : la marche défectueuse et le bout de la place écroulé seront refaits pendant l'été après les fêtes.

6/ EVACUATION EAUX PLUVIALES

Il s'est révélé que les propositions de travaux par la D.D.E. au niveau des bureaux de M. MUSIAL, ne seront pas réalisées par ceux-ci. Leur intervention se limite uniquement à du conseil dans le cadre de la convention ATESAT.

Il convient donc de faire appel à des intervenants extérieurs agréés pour des travaux de ce type, plusieurs devis sont en attente.

M. Yann MARTIN propose de solliciter le SIAN-SIDEN puisqu'il a la compétence Eaux pluviales et que la commune paie une cotisation. M. BOBO promet effectivement de les contacter pour voir de quelle façon il pourrait participer bien que ce ne soit pas vraiment et uniquement un problème d'eau de pluie.

Monsieur le Maire indique qu'en attendant la création du SPANC par la CCVA, la législation donne pouvoir aux maires, après accord de leur Conseil Municipal, d'exiger des propriétaires qui provoquent ce genre de nuisances, une mise aux normes de leurs installations.

7/ QUESTIONS DIVERSES

➔ Monsieur le Maire explique qu'il a été contacté par une Association désireuse de louer la carrière de Bernagousse. Il s'agit de l'association « SEMPER FI », qui pratique l'AIRSOFT, sport non dangereux et non nocif utilisant des répliques d'armes. Elle serait intéressée par la location du site sur la base d'une fois par mois en moyenne.

Il s'agirait d'un groupe de 40 à 50 personnes. Cette possibilité est encore à l'état de contact, les membres de l'association doivent venir visiter le site, avant d'aller plus loin, Monsieur le Maire sollicite la position du conseil vis-à-vis d'une éventuelle location de ce genre.

Après discussion, la majorité du conseil municipal (sauf M. J. FLAMANT) autorise le maire à prendre rendez-vous pour la visite du site et si l'association en fait la demande, il est convenu d'étudier l'intérêt, les obligations et les désagréments qui en découleraient.

Monsieur le Maire invitera les membres du Conseil Municipal au rendez-vous sur site avec l'association.

➔ Courant avril, la Commune a organisé pour la deuxième fois le ramassage des encombrants auprès des habitants. Cette fois encore, de nombreux objets ont été déposés devant les portes. Il ne s'agissait ni d'objets intransportables, ni trop volumineux. Ces déchets divers et variés peuvent être pris lors du ramassage hebdomadaire ou être emmenés directement à la déchetterie par les habitants qui possèdent une voiture voire une remorque !

Une information précise sera faite dans le prochain bulletin municipal et, hormis les personnes n'ayant pas d'autres moyens, ce ne seront **UNIQUEMENT** que les encombrants qui seront pris, les autres déchets seront laissés sur place.

L'ENSEMBLE des MEMBRES du CONSEIL MUNICIPAL est d'ACCORD sur ce PRINCIPE.

➔ Monsieur le Maire sollicite Mme KOWALSKI et M. MARTIN quant à la procédure à suivre pour obtenir du Conseil d'Etat l'autorisation pour la commune de s'appeler « Barisis-Aux-Bois » afin, qu'entre autre, les panneaux d'agglomération devant être changés puissent porter le nom en entier.

Mme KOWALSKI évoque la difficulté d'invoquer soit un critère historique ou d'homonymie et de prouver ainsi l'intérêt pour la Commune de rajouter ces particules.

➔ Monsieur le Maire invite les élus qui le désirent à être présents en mairie le mardi 2 juin à 18 h 30 pour rencontrer l'Association « Des forêts et des hommes » dont le président, Monsieur CHURCH, habitant Barisis-Aux-Bois, souhaite exposer à la commune le problème actuel de l'abattage important d'arbres en forêt.

➔ Mardi 16 juin prochain, M. CORDELETTE délégué à la Défense est convoqué pour une réunion.

➔ Mme ARMANI évoque un problème de sécurité et de circulation rue d'Enneval au niveau de la maison en construction de Mme GLICA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Prochaine réunion de conseil prévue le Jeudi 25 juin à 20 h.

Ont signé les membres présents,

François BOBO,

Jean FLAMANT,

Guy PERNAUT,

Anne PERDU,

Bernard CORDELETTE,

Didier LEMÉE,
Pouvoir à J. FLAMANT

Maurice BOITELLE,

Emmanuel FONTAINE,

Marie-Jeanne BAILLEUX,

Christophe GOSSEAU,
Pouvoir à G. PERNAUT

Yann MARTIN,

Suzanne GERNON,

Françoise ARMANI,

Avelino GOMES,

Carine KOWALSKI,